

Province de Québec  
Circonscription de Richelieu  
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 5 juin 2023 à 19 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin  
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu  
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent  
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel  
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg  
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs  
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes  
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le directeur du Service des communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2023-06-304

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le sujet 8.1 « Désignation d'un émissaire de la langue française pour la Ville de Sorel-Tracy ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-305

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance a été distribué aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2023 et que ce procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-306

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 31 mai 2023,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 11 au 31 mai 2023 totalisant 2 332 323,62 \$ et apparaissant à la liste en date du 31 mai 2023 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-307

Dépôt du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations pour le mois d'avril 2023

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil reçoive copie du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations de la Ville de Sorel-Tracy pour le mois d'avril 2023, tel que soumis par Mme Laurianne Daneau, technicienne en administration au Service des finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-308

Octroi de contrat - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue De Ramezay, entre les rues de la Comtesse et de Carignan

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 29 mai 2023 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue De Ramezay, entre les rues de la Comtesse et de Carignan,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 1 684 414,10 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue De Ramezay, entre les rues de la Comtesse et de Carignan, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Mc. B.M. inc., pour la somme de 1 241 060,77 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202305-63, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2522 pour une somme de 1 133 253,90 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-309

Autorisation d'une provision - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue De Ramezay, entre les rues de la Comtesse et de Carignan

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, a adopté la résolution n° 2023-06-308 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue De Ramezay, entre les rues de la Comtesse et de Carignan, à Excavation Mc. B.M. inc., pour la somme de 1 241 060,77 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Stéphane Béland :

QU'une provision de 124 106,08 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 1 365 166,85 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2522 pour une somme de 113 325,39 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-310

Octroi de contrat - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le stationnement du Colisée Cardin et du garage municipal situé entre le 170 et le 200, rue Victoria

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 29 mai 2023 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés dans le stationnement du Colisée Cardin et du garage municipal, situé entre le 170 et le 200, rue Victoria,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 147 956,73 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés dans le stationnement du Colisée Cardin et du garage municipal, situé entre le 170 et le 200, rue Victoria, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Mc. B.M. inc., pour la somme de 124 763,81 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202305-65, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution n° 2022-10-694 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2023 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2022, pour une somme de 113 925,99 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-311

Autorisation d'une provision - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le stationnement du Colisée Cardin et du garage municipal situé entre le 170 et le 200, rue Victoria

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, a adopté la résolution n° 2023-06-310 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés dans le stationnement du Colisée Cardin et du garage municipal, situé entre le 170 et le 200, rue Victoria, à Excavation Mc. B.M. inc., pour la somme de 124 763,81 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QU'une provision de 12 476,38 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 137 240,19 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution n° 2022-10-694 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2023 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2022, pour une somme de 11 392,60 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-312

Octroi de contrat - construction d'un plateau de jeux multifonctionnel au parc Chalifoux du 405, rue Ledoux

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 31 mai 2023 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour la construction d'un plateau de jeux multifonctionnel au parc Chalifoux du 405, rue Ledoux,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 290 833,86 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le contrat pour la construction d'un plateau de jeux multifonctionnel au parc Chalifoux, situé au 405, rue Ledoux, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Danis Construction inc., pour la somme de 287 100 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202304-60, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2529 pour une somme de 262 160,57 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-313

Autorisation d'une provision - construction d'un plateau de jeux multifonctionnel au parc Chalifoux du 405, rue Ledoux

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, a adopté la résolution n° 2023-06-312 afin d'accorder un contrat pour la construction d'un plateau de jeux multifonctionnel au parc Chalifoux, situé au 405, rue Ledoux, à Danis Construction inc., pour la somme de 287 100 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QU'une provision de 28 710 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 315 810 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2529 pour une somme de 26 216,06 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-314 Participation financière de la Ville de Sorel-Tracy à la campagne d'achat local HELLO - centre-ville été 2023 de la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc.

CONSIDÉRANT que des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie auront lieu au centre-ville durant la période estivale 2023,

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. souhaite implanter des mesures d'atténuation pour les commerçants du centre-ville,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 24 mai 2023 soumis à ce sujet par Mme Audrey Chalifoux, directrice adjointe et assistante-trésorière, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise le versement d'une assistance financière de 30 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. dans le cadre de la campagne d'achat local HELLO – centre-ville été 2023,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-315 Assistance financière - Société historique Pierre-De Saurel - concours Percy-Foy 2023

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 9 mai 2023 transmise par M. Geoffrey Shayne Packwood, directeur général de la Société historique Pierre-De Saurel, demandant à la Ville une assistance financière dans le cadre du concours Percy-Foy 2023,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Mathieu Gagné :

QUE le conseil autorise le versement d'une assistance financière de 6 000 \$ à la Société historique Pierre-De Saurel,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-316 Rapport du greffier au conseil - formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le greffier, M. René Chevalier, fait rapport au conseil que M. Patrick Péroquin, maire de la Ville de Sorel-Tracy, lui a déclaré avoir participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale donnée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), organisme reconnu par la Commission municipale du Québec, dans les six mois du début de son mandat après l'élection partielle du 20 novembre 2022.

2023-06-317 Autorisation pour la création et l'ouverture d'un poste de secrétaire au Service des loisirs

CONSIDÉRANT que le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des loisirs ont analysé les besoins du Service des loisirs,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à une réorganisation du travail dans ce service,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 15 mai 2023 soumis à ce sujet par Mme Catherine Daudelin, conseillère en ressources humaines, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil autorise la création et l'ouverture d'un poste de secrétaire au Service des loisirs, et ce, à compter du 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-318

Adoption de la Politique concernant la santé et la sécurité au travail

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 23 mai 2023 soumis par M. Francis Morin, conseiller en ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil adopte la Politique concernant la santé et la sécurité au travail, telle que soumise par M. Francis Morin, conseiller en ressources humaines,

QUE cette politique soit effective à compter du 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-319

Adoption du projet de règlement n° 2538 « Concernant la démolition d'immeubles »

CONSIDÉRANT qu'en vertu de diverses modifications législatives, il est devenu nécessaire de remplacer le règlement en vigueur concernant la démolition d'immeubles,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le projet de règlement n° 2538 « Concernant la démolition d'immeubles » soit adopté tel que présenté par le greffier et qu'une assemblée de consultation publique soit tenue par ce conseil le 19 juin 2023 à compter de 18 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-320

Approbation des recommandations contenues au procès-verbal du comité de circulation du 11 mai 2023

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du comité de circulation du 11 mai 2023,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise :

- l'implantation d'une zone de débarcadère – 15 minutes maximum - face à l'immeuble du 144, rue Charlotte;
- l'implantation d'un sens unique sur la rue Brébeuf, de la rue Goupil jusqu'à la rue de Carignan;
- l'implantation d'une balise Ped-Zone sur la rue des Chênes, face au 690, rue des Chênes et au passage piétonnier liant la rue des Chênes et la rue de la Sapinière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-321

Autorisation de signature - transaction reçu et quittance

CONSIDÉRANT que des procédures sont actuellement pendantes devant la Cour supérieure du district judiciaire de Richelieu dans le dossier portant le numéro 765-17-002313-221,

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues sur les termes et conditions d'un règlement hors cour et qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une transaction reçu et quittance,

CONSIDÉRANT le projet de transaction reçu et quittance soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, la transaction reçu et quittance à intervenir dans le dossier de cour portant le numéro 765-17-002313-221 actuellement pendant devant la Cour supérieure, et tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-322

Autorisation de signature - avenant à la convention de subvention de relance des centres-villes

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 16 août 2021, adoptait la résolution n° 2021-08-477 afin d'autoriser la signature d'une convention de subvention avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance du centre-ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite convention afin, entre autres, d'en prolonger son application et en préciser ses modalités,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'avenant à la convention de subvention de relance des centres-villes à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-323

Autorisation de signature – acte de servitude – Hydro-Québec et Bell Canada

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont, que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'acte de servitude d'utilité publique, préparé par M<sup>e</sup> Elizabeth Dion, notaire, en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, affectant une partie des lots 3 469 398, 3 469 409, 3 469 910, 3 469 912, 3 469 913, 3 470 002, 3 470 003 et 4 704 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, le tout tel que montré au plan préparé par M. Michaël Comeau, arpenteur-géomètre, daté du 19 janvier 2023 et portant le numéro 2534 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-324

Autorisation de signature - entente de financement à intervenir entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Sorel-Tracy dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2)

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 20 juin 2022, adoptait le Règlement n° 2514 « Concernant la création d'un programme complémentaire au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités »,

et ce, dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2 - subvention aux municipalités),

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce programme, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Sorel-Tracy doivent conclure une entente de financement,

CONSIDÉRANT le projet d'entente de financement soumis,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'entente de financement à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, l'Office d'habitation Pierre-De Saurel et la Ville de Sorel-Tracy dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-325

Autorisation pour la fermeture d'une partie du chemin Sainte-Anne - fête de quartier dans le cadre du programme Fête des voisins

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 31 mai 2023 soumis par M. Joël Laroche, régisseur à la vie communautaire, concernant une demande de citoyens afin d'obtenir les autorisations pour tenir une fête de quartier en lien avec le programme Fête des voisins, le samedi 24 juin 2023,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise la tenue d'une fête de quartier et la fermeture du chemin Sainte-Anne, entre la rue Barthe jusqu'à l'intersection des rues Guévremont, George et Sainte-Anne, à compter de 13 h 30 jusqu'à 23 h, le samedi 24 juin 2023,

QU'à cette occasion, le conseil autorise l'installation de barricade de rue aux intersections concernées dans le but d'accroître la sécurité des citoyens,

QUE l'aménagement des lieux ainsi que toute installation soient préalablement soumis au Service des loisirs aux fins d'approbation,

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce qu'un système de sécurité soit prévu par les organisateurs pour l'encadrement de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent, mentionne qu'il a un intérêt pécuniaire particulier puisqu'il siège au sein du comité organisateur de la fête nationale, qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur le prochain sujet.**

2023-06-326

Festivités de la fête nationale du Québec 2023 à Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy coordonnera les célébrations de la fête nationale du Québec à Sorel-Tracy par l'entremise d'un comité citoyen formé pour l'occasion,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 31 mai 2023 soumis à ce sujet par M. Joël Laroche, régisseur à la vie communautaire, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Mathieu Gagné :



QUE le conseil autorise :

- la tenue des festivités de la fête nationale du Québec à Sorel-Tracy, le vendredi 23 juin 2023, de 16 h à 23 h 30, au parc Regard-sur-le-Fleuve;
- la tenue d'animations variées et la diffusion de musique jusqu'à 23 h 30;
- la vente de produits alimentaires et d'articles lumineux;
- la présentation d'un spectacle pyromusical sous l'approbation, au préalable, du Service de prévention et d'intervention d'urgence;
- la vente de boissons alcoolisées sous l'obtention, au préalable, d'un permis de réunion conforme de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;
- le contrôle des accès au parc Regard-sur-le-Fleuve pour les véhicules autorisés seulement;

QUE le conseil autorise le comité à occuper le site en exclusivité le 23 juin dès 8 h jusqu'au 24 juin à 1 h, afin de voir aux préparatifs de l'événement et à l'installation des équipements nécessaires,

QU'à des fins de sécurité et afin de permettre aux véhicules d'urgence d'avoir un meilleur accès au parc, les rues suivantes soient contrôlées et, au besoin, fermées à la circulation, soit :

- la rue George, entre le chemin Sainte-Anne et la rue Jean-Baptiste;
- la rue Jean-Baptiste, entre le chemin Sainte-Anne et la rue George;
- la rue Boucher, entre le chemin Sainte-Anne et la rue Jean-Baptiste,

QUE le comité s'assure de sécuriser les lieux exploités et qu'il prévoit un système de sécurité pour couvrir l'ensemble de ses activités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-327

Approbation des demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale – n<sup>os</sup> 2023-0046 et 2023-0049 – procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2023

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2023,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ci-après mentionnés, comme recommandé par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 16 mai 2023, soit :

- Demande de PIIA n<sup>o</sup> 2023-0046 - immeuble du 61-61A, rue Albert :
  - refaire, de façon identique, les galeries de la façade et les peindre de couleur « gris moyen »;
  - remplacer l'escalier extérieur menant à l'étage par un escalier identique et le peindre de couleur « gris moyen »;
  - refaire l'avant-toit de la façade de façon identique;
  - remplacer les colonnes de fer forgé des galeries, en façade, par des colonnes en bois, les peindre de couleur noire et conserver les garde-corps en fer forgé actuels,

- Demande de PIIA n° 2023-0049 - immeuble du 33, boulevard Fiset :
  - remplacer le vitrage de dix fenêtres en aluminium localisées sur les murs latéraux et arrière du bâtiment principal,

QUE cette résolution soit valide pour une période de douze mois suivant son adoption, conformément à l'article 30 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-328

Appui et contribution de la Ville de Sorel-Tracy - projet de symbiose zones Notre Montérégie Circulaire manufacturière et de construction du Comité 21 se déployant sur le territoire en 2024 et 2025

CONSIDÉRANT que la symbiose industrielle, nommée Notre Montérégie Circulaire manufacturière et de construction, vise à mettre en place un réseau d'organisations (entreprises, municipalités, organismes d'économie sociale, etc.) maillées entre elles par des échanges de matières,

CONSIDÉRANT que la synergie industrielle est une application collaborative du principe des 3RV entre des organisations et peut prendre la forme d'échanges, de partages ou de mise en commun de ressources (coordination de services); l'accompagnement du Comité 21 peut comprendre l'analyse des coûts des flux de matières pour les entreprises souhaitant l'exercice, ce qui permet à celles-ci de cibler des actions de réduction à la source,

CONSIDÉRANT que projet de symbiose industrielle est implanté par le Comité 21 sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy, et qu'il va permettre la réalisation d'un inventaire des matières résiduelles problématiques ainsi que la concrétisation de plusieurs synergies industrielles,

CONSIDÉRANT que le Comité 21 propose de déployer de nouvelles zones d'inventaires à la MRC de Marguerite-D'Youville, MRC de Pierre-De Saurel et MRC du Haut-Richelieu et d'intégrer les débouchés potentiels de ces nouvelles zones aux gisements des autres régions participantes 2021-2024 de Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry, Roussillon et l'agglomération de Longueuil,

CONSIDÉRANT que ce projet vise notamment l'atteinte des objectifs suivants :

- recruter des entreprises à haut potentiel d'impact par rapport aux matières résiduelles problématiques (préalablement identifiées) et réaliser les inventaires des intrants et des extrants;
- Identifier et concrétiser les synergies en priorisant les entreprises des secteurs à haut potentiel synergique;
- former les conseillers et les responsables des organisations participantes en économie circulaire;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs fixés par les documents de planification suivants :

- la « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles »;
- le Plan de gestion des matières résiduelles année (PGMR) de la Ville de Sorel-Tracy ;

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE la Ville de Sorel-Tracy appuie le déploiement des nouvelles zones de la symbiose industrielle du Comité 21 nommée Notre Montérégie Circulaire

manufacturier et construction sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy, le tout tel que proposé par le Comité 21,

QUE conditionnellement à l'obtention du financement demandé au Fonds régions et ruralité - Volet 1 (FRR), la Ville de Sorel-Tracy signifie son intention de verser au projet une contribution annuelle en nature d'une valeur maximale de 2 500 \$ pour 2024 et pour 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-329

16 juin 2023 – Journée des finissantes et des finissants

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la 4<sup>e</sup> édition de la Journée des finissantes et finissants, le Réseau québécois pour la réussite éducative (RQRÉ), Alloprof et Télé-Québec invitent la population québécoise à participer à une grande vague de félicitations et de reconnaissance à l'égard des finissantes et finissants de tous les niveaux; du primaire à l'université en passant par la formation générale des adultes et la formation professionnelle,

CONSIDÉRANT qu'il est d'avis du conseil que la Ville de Sorel-Tracy doit se joindre à ce mouvement et saisir l'occasion de leur exprimer notre fierté et de les encourager à continuer de façonner le Québec de demain et d'inspirer petits et grands à atteindre leurs objectifs,

CONSIDÉRANT que l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (l'IRCM) invite les instances et la population en générale à joindre le mouvement en partageant un message de fierté sur les médias sociaux, en utilisant le mot-clic #fiersdenosfinissants,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Mathieu Gagné :

QUE la Ville de Sorel-Tracy se joigne à ce mouvement de reconnaissance et déclare le 16 juin 2023 comme la Journée des finissantes et des finissants,

QUE le conseil invite la population à :

- susciter des gestes simples et bienveillants pour reconnaître les efforts assidus et la détermination des jeunes, et célébrer leur fin de parcours;
- rendre visible la fierté de la société québécoise envers les finissants;
- inspirer la fierté des jeunes qui bâtiront le Québec de demain auprès du grand public;
- établir le réflexe de célébrer collectivement et annuellement le 3<sup>e</sup> vendredi de juin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-06-330

Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2539 « Concernant une modification du Règlement n° 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'indexer et d'ajouter certains tarifs »

Mme Sylvie Labelle dépose le projet de règlement n° 2539 « Concernant une modification du Règlement n° 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'indexer et d'ajouter certains tarifs » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2023-06-331 Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2540 « Concernant l'exercice du droit de préemption par la Ville de Sorel-Tracy »

Mme Dominique Ouellet dépose le projet de règlement n° 2540 « Concernant l'exercice du droit de préemption par la Ville de Sorel-Tracy » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2023-06-332 Désignation d'un émissaire de la langue française pour la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> juin 2023 marque l'entrée en vigueur de plusieurs nouvelles dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. c-11),

CONSIDÉRANT que de par ces dispositions, la Ville de Sorel-Tracy doit nommer un émissaire, auparavant le mandataire,

CONSIDÉRANT que l'émissaire jouera un rôle primordial en s'assurant de l'application de la Politique linguistique de l'État et de la directive qui en découle au sein de la Ville,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le conseil nomme le directeur du Service des communications, M. Dominic Brassard, à titre d'émissaire de la langue française pour la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

Période d'information aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

---

René Chevalier, greffier

---

Patrick Péloquin, maire